

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D76

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Centre de Gestion du Rhône : Retrait de la ville de Caluire et de son CCAS

La Commune de Caluire et Cuire, ainsi que son établissement public rattaché, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent se retirer du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

En vertu de la législation, les communes membres doivent se prononcer sur la demande de retrait d'une autre collectivité membre.

La Commune de Neuville-sur-Saône ne souhaite pas s'opposer à ces demandes. Aussi, il convient de le confirmer par délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985,
- VU le courrier adressé par Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- **DIT qu'il ne s'oppose pas au retrait du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, de la Commune de Caluire et Cuire et de son établissement public rattaché le Centre Communal d'Action Sociale,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 24 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/09/2009
- Publication ou affichage le 25/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2009
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.